

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale des infrastructures,  
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

**Décision n° 2012-5880 du 31 janvier 2012 portant délégation de signature du directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP au directeur du département BUS, responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway », et au délégué du directeur du département BUS en charge du tramway**

NOR : TRAT1204574S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance de la RATP,  
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;  
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;  
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;  
Vu la délégation de pouvoirs n° 2010-54, consentie au directeur général adjoint opérations de transport et de maintenance par le président-directeur général de la RATP le 23 juillet 2010 ;  
Vu l'instruction générale n° 100 « principes généraux de réglementation »,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

De donner délégation à M. Patrice LOVISA, directeur du département BUS, responsable de champ « exploitation ferroviaire tramway » et à M. Christian PIANA, délégué du directeur du département BUS en charge du tramway à l'effet de signer, en son nom, les actes réglementaires relevant du champ « exploitation ferroviaire tramway ».

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 31 janvier 2012.

*Le directeur général adjoint  
opérations de transport  
et de maintenance de la RATP,*  
P. MARTIN